

Réponse de la Municipalité**à l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent,
déposée le 5 juin 2012****« Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins et la main au porte-monnaie pour les
Lausannois ? »****Rappel**

Le 5 juin 2012, M. Jean-Luc Laurent a déposé une interpellation portant sur l'évacuation des Roms aux Prés-de-Vidy. Nous vous en rappelons le texte :

« Le vendredi 30 mars 2012 aurait dû marquer la fin de la saga des Roms aux Prés-de-Vidy. En effet, à cette date, une machine de chantier, accompagnée d'une poignée de policiers a détruit les abris de fortune des Roms installés dans d'anciens cabanons de jardins.

Pourtant, depuis quelques semaines, la rumeur circulait qu'un campement de Roms avait à nouveau vu le jour sur ce même site, et nous ne reviendrons pas ici sur le détail de ces installations et les nuisances subies par les voisins, les médias en ayant suffisamment fait mention.

La presse écrite du jeudi 31 mai 2012 nous apprend, que selon les déclarations de M. le Municipal Junod, une décision a été prise dans le but de démolir ce campement et de ne plus tolérer aucun campement sauvage de Roms sur le territoire de la Commune de Lausanne. »

Suivaient les 7 questions traitées ci-dessous.

Introduction / Préambule

Les jardins familiaux des Prés-de-Vidy ont été déplacés en 2010 pour permettre la réalisation du projet Métamorphose. Les cabanons de jardin abandonnés ont été rapidement occupés des Roms ainsi que par quelques sans-abris. En mars 2012, conformément aux décisions de la justice, les cabanons du site des anciens jardins familiaux ont été évacués et détruits.

L'occupation s'est toutefois poursuivie dans une ancienne serre située sur la parcelle n°4220. Conformément à ce qu'avait indiqué la Municipalité, cette bâtisse a été détruite le 14 juillet 2012. Il y a toutefois lieu de relever qu'au vu de la taille de la parcelle, il est difficile d'assurer que celle-ci ne soit pas régulièrement occupée à des fins d'habitation. C'est pourquoi, afin d'occuper au mieux le terrain de manière transitoire, la Municipalité a décidé de lancer un programme de culture sur une surface d'env. 25'000.- m² située en contrebas des immeubles existants le long de la route de Chavannes, à l'exception d'une fraction de la parcelle, située au nord des Prés-de-Vidy, qui bénéficie d'une convention de prêt à usage avec le collectif La Bourdache. Ce projet s'inscrit dans le concept d'agriculture en ville et démarrera avant l'été 2013.

Réponses aux questions posées

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Dans l'article de presse précité, Monsieur le Municipal Junod déclare : « La police les a tous délogés, sauf ceux qui s'étaient installés sous la fameuse serre au sol en terre battue et au toit consolidé avec des bâches en plastique ». Pour quelle raison ces derniers ont-ils été autorisés à rester dans ce campement de fortune alors que les autres avaient été délogés ?*

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans notre pays, s'agissant d'une parcelle privée communale, le recours aux forces de police n'est pas possible sans décision de justice. La destruction de la serre a cependant pu être effectuée le 11 juillet 2012 après une information spécifique aux occupants et sans recours aux forces de l'ordre.

Question 2 : *Selon diverses rumeurs, certains Roms de ce campement étaient porteurs de la gale. Le site dudit campement a-t-il été ou sera-t-il désinfecté ?*

Un premier cas de gale impliquant un couple de Rom avait été diagnostiqué le 3 mars 2011 sur 2 personnes logeant à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse qui ont été suivies par la PMU. Les animateurs de La Marmotte ont accueilli le couple durant quelques jours afin d'éviter une propagation possible à l'abri PC.

Le 15 mars 2013, l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse a connu une infestation de puces. Une entreprise spécialisée est intervenue à plusieurs reprises pour enrayer le phénomène. De plus, une information sur les mesures d'hygiène corporelle a été organisée.

En avril 2013, la gale a refait son apparition parmi les membres de la communauté Rom en touchant cette fois trois membres d'une même famille occupant le P+R Bellerive. Ces personnes font l'objet d'un suivi médical à la PMU. Il a été procédé à la désinfection de l'intérieur des véhicules. Une journée a été consacrée au lavage des vêtements et de la literie au Point d'Eau, réservée aux occupants du P+R Bellerive uniquement, afin d'éviter une éventuelle propagation.

Question 3 : *Selon les déclarations de certains voisins, les Roms allaient se servir d'eau potable au robinet extérieur de la maison occupée par les jeunes en formation. Qui va s'acquitter de la facture ?*

La facture est payée par les occupants de la maison qui sont au bénéfice d'un contrat de fourniture. La Commune ne supporte aucun frais.

Question 4 : *Quels sont les coûts de l'expulsion de ces Roms et de la remise en état du terrain ?*

Les coûts de démolition des cabanons se sont montés à environ 190'000 francs. Ceux-ci auraient cependant de toute manière dû être démolis. Les coûts d'assainissement de l'ensemble de la parcelle des Prés-de-Vidy, qui aurait elle aussi de toute manière dû être réalisée, devraient être supérieurs à 100'000 francs. De manière générale, il convient de rappeler que les frais engagés pour la destruction de bâtiments anciens et l'assainissement du terrain font partie intégrante des frais de viabilisation des parcelles. Les heures de travail des différents services communaux impliqués n'ont pas été comptabilisées ; elles relèvent toutefois de l'activité normale des services.

Question 5 : *Qui va prendre en charge ces coûts ? Le contribuable lausannois ?*

Ces frais ont été pris en charge dans le cadre du budget ordinaire de la Ville de Lausanne, sans recours à des crédits supplémentaires. Les événements relevés par l'interpellation n'ont donc pas impliqué de surcoût pour les contribuables lausannois.

Question 6 : *A combien la municipalité estime-t-elle le nombre de Roms qui séjournent actuellement dans notre ville ?*

Le nombre de Roms varie en fonction des saisons et des moments forts du calendrier liturgique orthodoxe. Ainsi, depuis la mi-novembre 2012, la présence des membres de la communauté Rom n'a cessé de croître pour atteindre 140 à 160 personnes qui venaient pour la période des Fêtes de Noël de Roumanie, de Paris, d'Aix-en-Provence ou de Stockholm avant de commencer à quitter Lausanne à la fin décembre 2012 ; la communauté Rom ne comptait plus que 35 à 40 mendiants au début janvier 2013. Le 15 janvier a connu de nouvelles arrivées et la communauté a atteint 60 personnes à la fin février 2013. Le voyage étant une composante de leur mode de vie, plusieurs familles sont depuis reparties en direction des pays nordiques et du sud de la France. Ainsi, à la mi-mars 2013, on notait déjà une diminution de la présence des mendiants au centre ville.

Question 7 : *Quelles mesures la ville de Lausanne va-t-elle prendre pour éviter l'implantation de tels campements sur le territoire communal dans le futur ?*

La Municipalité a eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises qu'elle ne souhaitait pas voir de campements sauvages s'installer sur le territoire communal. S'agissant de la parcelle des Prés-de-Vidy, elle a lancé au printemps un projet de culture de maïs qui permettra d'occuper la parcelle jusqu'au démarrage du chantier. Pour le reste et s'agissant principalement du domaine public, elle demeure attentive, en particulier par le biais des services de police, à l'évolution de la situation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 23 mai 2013

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter